

Jean François

Quelques autres... ¹

Quels sont l'objet et l'enjeu des débats dans l'École ? Le 27 novembre 1999 était discutée entre les membres la possibilité d'un dispositif de passe commun à plusieurs associations – s'appuyant sur celui qui fonctionne à l'E.P.S.F. – et cette possibilité avait alors reçu un accueil plutôt favorable. Il s'agit maintenant d'examiner le projet d'extension du dispositif de la passe et le texte de modification de son règlement tel qu'il nous est proposé.

Ce projet d'ouverture a entre temps révélé des problèmes dans l'École, problèmes sur la passe et problèmes en retour sur la fondation de l'École, ses principes et son fonctionnement. Il n'y a pas à s'étonner de ces effets de subversion que porte la passe, et il n'y a pas non plus à s'étonner que des enjeux sur la passe questionnent en retour la fondation de l'École.

Cette École s'est en effet construite sur trois fondements logiques et sur un choix.

En premier, la mise en œuvre et le fonctionnement effectif d'un dispositif de passe, directement déduit de la "Proposition du 9 octobre 1967", c'est-à-dire une place centrale assignée à cette racine de l'expérience, à ce réel d'où se forme l'analyste ².

En second, la nécessité d'un nouage intension-extension, car si la passe, en mettant à l'épreuve la finitude d'une analyse et la transmissibilité même de la psychanalyse est un enjeu primordial dans ce raccord, elle ne suffit pas à fonder *de l'école* dans sa responsabilité essentielle dans l'extension. Nous n'avons pas pris la voie de la "Lettre aux italiens".

La modalité de nouage de l'E.P.S.F., troisième fondement, n'est ni la collusion, ni la distorsion extrême entre le réel de la cure – et le réel du nombre et du groupe ; c'est l'invention d'un partage entre associatif et analytique, l'invention d'une division entre autorité institutionnelle et autorité analytique. Nous avons misé en 1994 sur un traitement du groupe qui à la fois ne recouvre pas la passe, et puisse, peut-être, la supporter.

¹ Introduction à l'après-midi de travail de l'E.P.S.F., ITP, Paris, 13 mai 2000.

² À ce réel dont s'originent "les formations de l'analyste" pour paraphraser le titre et renvoyer au livre d'A. Tardits, *Les formations du psychanalyste*, Érès, mai 2000.

Quel est cet insupportable, ce réel qui fait retour, et qui fait que soient marquées la spécificité et la primauté de l'analytique, que tout ne soit pas soumis au politique, que tout ne soit pas soumis au vote ? Le problème dans l'École, aujourd'hui, est-il un problème de fonctionnement, ou un enjeu, *encore*, à nouveau, sur la passe ?

Le choix, enfin, qui a été fait, c'est celui de prendre appui sur des nominations d'A.E. nommés dans des écoles antérieures. Je lis ce choix comme la tentative de ne pas dénier les traces et les lettres dont se forme cette École, de ne pas démentir le réel de la dette qui se transmet. Ce choix ouvre des questions théoriques que j'aborderai plus loin.

L'ouverture³ qui nous est proposée est-elle un enjeu sur la passe et donc un enjeu sur l'analyse et pour l'analyse, ou une question de politique institutionnelle ? L'extension, qui est une nécessité pour l'École, reste-t-elle dans ce projet fondée sur l'intension ? Trouve-t-elle sa raison et ses organes dans le discours analytique ou dans le discours du maître ? S'agit-il de peser le pour et le contre des avantages et désavantages d'un rapprochement ou d'une alliance avec telle ou telle institution ? S'agit-il de la critique du fonctionnement interne – et pourquoi pas d'ailleurs – encore faudrait-il argumenter en raison et identifier les points de structure, dans l'École, qui pourraient rendre compte de ces défauts dans le fonctionnement.

Ou bien s'agit-il de risquer – pour une durée limitée soumise à examen au bout de deux ans – l'expérience d'un dispositif de travail sur la passe, avec d'autres qui se proposent pour y prendre leur part ? Nous ne pouvons préjuger de ce que fera *ek-sister* ce dispositif, la transmission de l'expérience est de l'ordre de la contingence .

Quatre questions se posent à l'École.

³ Ce signifiant d'ouverture a été, ce 13 mai, à juste titre, largement mis en question. Il est vrai qu'il connote en première lecture une topologie sphérique simple - ouvert/fermé, dedans/dehors -. Il n'est pas inutile d'évoquer d'autres paradigmes (extraits du *Robert historique*) : altération du latin classique *apertura*, "trou, espace béant", notion temporelle de "commencement", ouverture d'un droit, ... En mathématiques, un ensemble ouvert est un ensemble dont les limites sont extérieures à cet ensemble ...

L'École a-t-elle le choix ?

Ou bien s'ouvrir sur la passe, et *par* la passe, ou bien rester entre nous, entre soi ? Cette alternative apparente n'est-elle pas une figure de ce que Lacan a nommé *choix forcé* ? L'École peut-elle se dédire des conséquences de ses actes, des conséquences de l'offre qu'elle a fait d'un dispositif de passe ? Peut-elle refuser d'accueillir ceux qui se sont faits destinataires de cette offre ?

Lacan, dans sa radicalité, avait proposé d'associer des non-analystes – au sens qu'il donnait à ce terme – au contrôle de l'acte. Nous ne faisons, après tout, qu'associer des analystes non-membres de l'association à un *organe d'école*. L'exemple du cartel, autre organe d'école ouvert à des non-membres de l'association, serait à interroger. Pouvons-nous, dans la dispersion actuelle du mouvement lacanien, refuser de donner acte à quelques autres qui s'orientent de la même exigence que nous, celle de ne pas démentir le réel du passage à l'analyste ? Pouvons-nous nous récuser devant cette première fois où, à ma connaissance, dans cette dispersion répétitivement secouée par des dissolutions, des scissions, des départs, un mouvement contraire d'extension s'amorce, enraciné dans l'intension ?

Si cette ouverture est un enjeu sur la passe, elle l'est encore plus pour la poursuite du fonctionnement et du questionnement de l'expérience de la passe à l'École.

Quelles sont les exigences préalables à l'association avec d'autres sur la passe ?

C'est un accord avec ces quelques autres sur la base d'une reconnaissance des fondements et des principes du dispositif adopté par l'École.

Premier principe : un dispositif de témoignage indirect qui institue trois places et trois temps distincts, passant, passeur, cartel.

Deuxième principe : un bouclage de la procédure et une réponse nécessaire en termes de nomination, ou pas, d'A.E. La nomination comme la seule chose dont nous soyons sûrs que ça fasse trou, disait Lacan. La nomination en tant qu'à la fois elle ne vient que du symbolique et que le symbolique ne suffit pas à nommer. Ce qui supplée à ce défaut, c'est le réel lui-même du dispositif. Une nomination qui nomme non pas l'analyste, non pas une qualification, non pas un titre, non pas une compétence, mais une performance : qu'il ek-siste *de l'analyste* de ce dire.

Troisième principe : des garanties apportées aux passants et aux passeurs par rapport aux risques réels qu'ils prennent dans le dispositif. La possibilité pour l'analyste en voie de désigner un passeur d'en parler à un psychanalyste du Collège, la limitation du nombre de passeurs désignés par le même analyste, la dissolution du cartel de passe dans le temps de sa réponse, le travail de doctrine et d'enseignement assigné au Collège, le respect des liens et des incompatibilités transférentielles, la totale discrétion exigée du secrétariat de la passe, sont des tentatives dans ce sens.

Elles ne préjugent pas et ne garantissent pas à elles seules le crédit et la confiance nécessaires à un passant pour s'engager dans le dispositif, car là c'est aussi l'état réel du groupe qui est en question, l'accueil et l'usage qu'il fait de cette subversion introduite au cœur de sa *Massenpsychologie*, et là il est impossible d'inventer. L'état du groupe n'est pas sans dépendre de la rigueur de chacun, de son assujettissement au bien-dire, du point du groupe auquel il s'identifie.

Y a-t-il un accord entre les membres de l'École sur ces exigences ainsi formulées ?

Y a-t-il accord entre les membres ? Ou y a-t-il des objections majeures à ces principes ? C'est le vif de la question à débattre et à conclure aujourd'hui. Je pose l'hypothèse qu'un rejet de l'ouverture du dispositif signifierait un rejet de la passe – "louche refus ?" – un rejet de "l'ouverture du fondement de l'expérience, de la mise en cause du style de vie sur quoi elle débouche" ⁴. Peut-être sommes-nous, après six ans de travail, dans un temps nécessaire de renouvellement en acte de l'assentiment de chacun aux fondements de cette École ?

La nomination, le nom d'A.E. et l'École.

De quelle école l'A.E. est-il analyste ?

"L'École de psychanalyse Sigmund Freud fait l'hypothèse que l'A.E. nommé par le dispositif d'une École n'est pas seulement A.E. de cette École, aucune n'épuisant actuellement la question de l'école." ⁵

Si l'A.E. n'est pas seulement A.E. de cette École où il est nommé, c'est que se pose la question de la structure du nom d'A.E. Est-il nom

⁴ Préambule de l'Acte de fondation de l'E.F.P.

⁵ *Annuaire de l'E.P.S.F.*, 1999, Texte de présentation, p. 7.

propre ou nom commun ⁶ ? Est-il marque propre à une École ou marque commune qui fait trace du réel de la question de l'école, depuis Lacan, dans l'histoire et dans la communauté analytique ? Il est certain que l'extension du Collège de la passe change les coordonnées où s'effectue la nomination. C'est à la fois le même dispositif, le même enjeu – le rapport réel/vérité –, et pas le même dispositif, pas le même enjeu ⁷. En change-t-elle pour autant la signification ? Si le nom d'A.E. porte la marque, réelle, de l'École, singulière, qui nomme, ne porte-t-il pas aussi la trace, symbolique, d'où s'effectue la nomination, le trou ?

Si A.E. ce sont *des lettres*, et pas des signifiants, alors ces lettres ne sont ni le propre ni la propriété de personne, pas plus du sujet qui s'en trouve chargé que de l'École qui est le lieu où s'est produite et inscrite cette marque. Au mieux, le sujet comme l'École peuvent-ils, à leur insu, se faire les passeurs du réel que borde et transmet cette marque, et quiconque s'en faire le destinataire.

Il n'y a pas plus de *propre* dans ces lettres que de *même* dans le "lui-même" dont s'autorise l'analyste, lorsqu'il s'autorise, de lui-même... et de quelques autres.

⁶ Sur cette question, cf. le texte de S. Rabinovitch, "Qu'est-ce qu'un nom ?", *Carnets* n° 18, p. 45.

⁷ Cf. le texte de J. Le Brun dans ce même numéro des *Carnets*.